



POST TELEGRAPHE

vu par la C.C.

17.9.73 #

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur la commune d'Anières,

du 5 septembre 1973

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune d'Anières du 1er mai 1973 ;

vu le préavis des Archives d'Etat ;

vu le préavis du cadastre ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

## ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- ✓ 15. Chemin des Champs-Lingot au chemin communal (actuellement) sans issue partant de la route d'Hermance (R. C. no 20) en direction du lieu-dit Champs-Lingot. CV-28445
- ✓ 16. Chemin des Bouchats (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route de Sous-Chevrens et se prolongeant sur le territoire de la commune d'Hermance par le chemin de Villard. *Ch. des Villars (Hermance)*  
CV-28444
- ✓ 17. Chemin des Sarrasins (lieu-dit) au chemin communal faisant limite entre les communes d'Anières et d'Hermance et tendant de la route de Chevrens au chemin déjà dénommé de même manière sur le territoire de la commune d'Hermance. ✓ CV-26824
- ✓ 18. Chemin de la Bassière (lieu-dit) au chemin communal tendant du hameau de Chevrens à l'Hermance (sans issue). CV-28452
- ✓ 19. Chemin des Féclets (lieu-dit) au chemin communal actuellement sans issue, tendant de la route de Chevrens au terrain portant ce nom.  
CV-28454

./..

20. Chemin de Boret (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route de Chevrens au chemin des Champs-Nabez en traversant le chemin du Pont-des-Golettes. CV-28460
21. Chemin du Pont-des-Golettes (lieu-dit) au chemin communal tendant du chemin des Champs-Nabez au Pont des Golettes, sur l'Hermance. CV-28668
22. Chemin des Assets (lieu-dit) au chemin communal tendant du carrefour route de l'Hospice / chemin des Ambys au carrefour chemin des Champs-Nabèz / chemin des Bracots. CV-28401
23. Chemin de Cortenaz (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) à la rue de l'Ancien-Lavoir. CV-28509
24. Chemin des Echards (lieu-dit) au chemin communal, actuellement sans issue, partant de la route de la Côte-d'Or, en direction de l'Institut ORT. CV-28592
25. Chemin des Marais-de-Sanvouigle (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route de Thonon (R. C. no 1) à la route de Veigy et suivant la limite territoriale Corsier/Anières. CV-28657
26. Chemin de Coponnex (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) au chemin des Hutins. CV-28517
27. Chemin du Courson (lieu-dit) au chemin communal tendant du chemin des Hutins à la route de Chevrens (hameau de Chevrens). CV-28525
28. Chemin des Bracots (lieu-dit) au chemin communal (actuellement) sans issue et partant du carrefour chemin des Champs-Nabez / chemin des Assets. CV-28479
29. Chemin des Champs-Nabez (lieu-dit) au chemin communal tendant de la route de Chevrens à la route de Thonon (R. C. no 1). CV-28539
30. Chemin de Cadonne (lieu-dit) au chemin communal (actuellement) sans issue partant de la route de Veigy en direction de la frontière française. CV-28511
31. Route de Chevrens à la voie communale passant par le hameau de Chevrens et tendant du carrefour rue Centrale / route de la Côte-d'Or / route de l'Hospice à la limite communale Anières-Hermance où elle rejoint la route portant déjà cette appellation sur le territoire de la commune d'Hermance. L'arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 1966 (commune d'Hermance) concernant cette route reste ainsi valable. CV-5746

- 32. Chemin du Pont-de-Crevy au chemin tendant de la route de Chevrens au pont de Crevy sur l'Hermance (frontière française). CV-28673
- 33. Chemin des Ambys au chemin tendant de la route de l'Hospice à la limite communale Anières-Corsier où il rejoint le chemin portant déjà cette appellation et faisant limite. L'arrêté du Conseil d'Etat du 12 janvier 1962 (commune de Corsier) concernant ce chemin reste ainsi valable. CV-353 *voir l'arrêté.*
- 34. Rue Centrale à l'artère tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) au carrefour route de Chevrens / route de l'Hospice / route de la Côte-d'Or et traversant le village. *Hermance* CV-28558
- 35. Rue de l'Ancien-Lavoir à l'artère tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) à la rue Centrale (par le sud du village). CV-28436
- 36. Rue de l'Aspergière à l'artère tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) à la rue Centrale (par le nord du village). CV-28498
- 37. Route de la Côte-d'Or (lieu-dit) à l'artère tendant du carrefour route de Chevrens / rue Centrale / route de l'Hospice au nant d'Aisy (limite communale Anières-Corsier). CV-28576
- 38. Route de Sous-Chevrens à la route tendant de la route d'Hermance (R. C. no 20) à la route de Chevrens (sortie du hameau de Chevrens au lieu-dit "Vers la Laiterie"). CV-55789
- 39. Route de Veigy à la route faisant suite à la route de même appellation située sur la commune de Corsier et aboutissant (en suivant la limite communale Anières-Corsier) à la douane de Veigy-Suisse (frontière française). CV-24643
- 40. Route de l'Hospice à la route tendant du carrefour route de Chevrens / rue Centrale / route de la Côte-d'Or à la route de Thonon (R. C. no 1) douane suisse d'Anières. CV-27545
- 41. Route de Foncenex à la route tendant de la route de Thonon (R. C. no 1) douane suisse d'Anières à la frontière française (borne frontière no 212). CV-28614

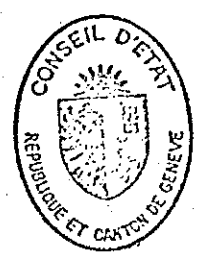
Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er octobre 1973.

\* \* \*

Communiqué à

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Cadastre	1 ex.
sautier	2 ex.

Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:



*Halland*